Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Retraite ET retraite au titre d'inaptitude au travail

Par absolem

Bonsoir,

Titulaire d'une pension d'invalidité cat 2 de la CPAM, j'ai bien compris que celle-ci serait convertie en "retraite au titre de l'inaptitude au travail" à l'âge légal du départ en retraite.

Cependant je ne comprends pas ce qu'il advient de ma retraite dite " normale" celle qui comptabilise tous mes trimestres de cotisation de mes années salariée.

Est ce qu'elle disparait ?
Est ce qu'elle est versée en plus de la retraite au titre de l'inaptitude au travail ?
Est ce que ce n'est qu'une seule et même chose ?
ou au contraire
Est ce deux choses distinctes ?

Vu que tout prend l'appellation de " pension" ou de "retraite", j'y perds un peu mon latin.

Est ce que quelqu'un aurait une explication s'il vous plait ?
Merci

Par kang74

Bonjour

La retraite pour inaptitude au travail se base sur votre relevé d'activité (donc sur vos trimestres de cotisation) , c'est simplement un calcul un peu différent .

Vous avez tout là :
[url=https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/hors-menu/annexe/salaries/le-handicap-et-linaptitude/apres-pension-invalidite.html]https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/hors-menu/annexe/salaries/le-handicap-et-linaptitude/apres-pension-invalidite.html[/url]

Attention : si la pension d'invalidité s'arrete à 62 ans parce que vous basculer vers votre retraite , il faut néanmoins que vous vous occupiez de faire votre demande de pension de retraite .
Prendre rendez vous à la carsat bien avant est donc conseillé .

Par absolem

merci kang74 , je vais me pencher sur le lien que vous m'avez envoyé,
Bonne soirée